

GSF SATURNE / Etablissement de BRUMATH

P.V. DE REUNION EXTRAORDINAIRE DU C.S.E.E. DU 12/09/2022

Nom et qualité des personnes ayant assisté à la réunion :

Membres titulaires :

• TOMASINA Laurent	Président
• SCHMITT Nadia	Titulaire CFDT Secrétaire – absent excusée
• HERBER Anne	Titulaire CFDT
• SCHMITT Philippe	Délégué Syndical CFDT – Titulaire CFDT
• ELBANNAOUI L'Hassan	Titulaire CFDT - absent excusé
• HEIM Jean-Luc	Titulaire CFDT - absent excusé
• DHOMUN Suniduth excusé	Délégué Syndical CGT - Titulaire CE CGT-absent
• MISBAH Saïd	Titulaire CFTC - absent excusé
• LAHRACH Rachid excusé	Délégué Syndical CFTC - Titulaire CFTC - absent
• MIMAZ Yildiz	Titulaire CFDT - absent excusée
• WOLFF Sabine	Titulaire CFTC - absent excusée

Début de la réunion : 16h

I/ L'ordre du jour, tel que remis aux membres du CSEE, est rappelé par le Président :

- délibération du CSEE sur le projet de licenciement de Mme COXAM Sandrine pour inaptitude et impossibilité de la reclasser sur un poste correspondant aux préconisations du médecin du travail. Mme COXAM est Représentant élu au CSEE –Interne ;
- rappel des motifs qui ont conduit la direction à envisager ce licenciement et présentation au CSEE des éléments du dossier ;
- audition de l'intéressé(e) Mme COXAM Sandrine ;
- Vote à bulletin secret des membres titulaires du CSEE après audition de l'intéressé(e), sur la mesure envisagée.

II/ Le déroulement de la réunion a été le suivant :

1/ Exposé du projet de licenciement pour inaptitude et impossibilité de reclassement sur un poste compatible avec les préconisations du médecin du travail, et présentation du dossier :

M TOMASINA a rappelé le motif du licenciement envisagé :

Mme COXAM a été déclaré inapte au poste de chef d'équipe par la Médecine du travail.

M TOMASINA a présenté au CSEE les pièces suivantes :

avis d'inaptitude, courriers, recherche de reclassement, consultation du CSEE, etc

2/ Les membres du CSEE ont posé les questions suivantes à M TOMASINA, Chef d'Etablissement et Président du CSEE :

RAS

3/ M TOMASINA, Chef d'Etablissement et Président du CSEE, a apporté les réponses suivantes à ces questions :

RAS

4/ Les membres du CSEE ont posé les questions suivantes à Mme COXAM:

Mme COXAM n'étant pas présente, le CSEE n'a pu l'auditer.

5/ Audition de Mme COXAM :

-

6/ Délibération à bulletins secrets du CSEE :

Avis du CSEE sur le projet de licenciement de Mme COXAM

Favorable : 0 voix

Défavorable : 0 voix

Sans avis : 2 voix

Le CSEE ne donne donc pas d'avis à la mesure envisagée.

Le Président rappelle que le procès-verbal de la présente réunion sera adressé à l'inspection du travail.

Fin de la réunion : 16h15

La Secrétaire du C.S.E.E.
(Signature)

